

Commune de Charvonnex
Procès-verbal du Conseil municipal
SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2016

Le 05 septembre 2016 à 19h00, le Conseil Municipal de Charvonnex dûment convoqué s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GIMBERT, Maire.

Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : GIMBERT Jean-François, Maire ; VITALI Hervé, EVERAERE Didier, PEGEOT Régine, Adjoint ; FONTANIVE Bernard, FARYS Béatrice, conseillers délégués ; CHAPPAZ Gilles, MORAND Michèle, MICHAUD Jean-Paul, FEDOROFF Michel, DAIRAIN Sandrine, conseillers.

Excusés : DUBOIS Marie-Odile, BRIFFOD Laurence, FORESTIER Sylvain,

Secrétaire de séance : MORAND Michèle

Date de convocation : 29/08/2016

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 01 août 2016

Pas de remarque particulière, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 – Urbanisme

a) Compte-rendu de la commission du 25/08/2016

CU74062 16 A0021 de type a, sur la parcelle AD1330 (Rte des Contamines).

CU74062 16 A0022 de type a, sur la parcelle AE742 (Rte des tivillons)

CU74062 16 A0023 de type a, sur les parcelles AD824 et AD826 (Rte de Chaffrey)

CU74062 16 A0024 de type a, sur la parcelle AE 465

DP 74062 16 A015 pour :

- la création d'une piscine
- d'un portillon piéton dans la clôture
- agrandissement de la terrasse
- la pose d'un store en façade.

DP 74062 16 A016 pour la création d'un abri de jardin de 8,5m²

PC74062 016 A004 : Pour la construction d'une maison individuelle sur la parcelle AD911

DIA 011/2016 pour la cession d'un terrain à bâtir à Doucy :

Parcelle AD976 (rte des Couvettes)
(3503 m² au prix de 360.000 euros).

La commission ne préconise pas de préemption

DIA 012/2016 vente d'un terrain + Maison :

Parcelle AC602 (490 chemin des Tavernettes).
(951 m²/90m² au prix de 275.000 euros).

La commission ne préconise pas de préemption

b) Droit de préemption urbain :

i. parcelle cadastrée section AD n°976 Doucy

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner) n°11/2016 a été en mairie reçue le 04/08/2016 ; qu'elle concerne la vente de la parcelle cadastrée comme suit : section AD n°976 (consistant en terrain d'une surface de 3 503m² non bâti) ; que le prix de la vente est de 360 000,00 Euros ;

Le Conseil municipal,

VU le Code de l'urbanisme, articles L.210-1 et suivants ;

VU la délibération n°74/2009 du 30/11/2009 instituant le droit de préemption urbain ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ De ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section AD n°976

ii. parcelle cadastrée section AC n°602 Tavernettes

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner) n°12/2016 a été en mairie reçue le 08/08/2016 ; qu'elle concerne la vente de la parcelle cadastrée comme suit : section AC n°602 (consistant en terrain d'une surface de 951m² bâti à usage d'habitation d'une surface de 90m²) ; que le prix de la vente est de 275 000,00 Euros + commission d'un montant de 13 000,00 Euros à la charge de l'acquéreur ;

Le Conseil municipal,

VU le Code de l'urbanisme, articles L.210-1 et suivants ;

VU la délibération n°74/2009 du 30/11/2009 instituant le droit de préemption urbain ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

➤ De ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de la parcelle cadastrée section AC n°602.

Arrivée de Laurence BRIFFOD et Sylvain FORESTIER.

c) Révision du PLU

Hervé VITALI fait part de ses derniers échanges avec l'urbaniste relativement à l'arrêt du projet avant diffusion.

4 – Voirie/grands projets

- trottoirs route de l'Eglise et route du Chef-lieu : réunion préparatoire au démarrage des travaux prévue la semaine prochaine ;
- route des Charres : en cours de finition.

5 – Patrimoine

- mairie : travaux de rénovation de l'accueil en partie terminés (peintures, sols, mobilier) ; faux-plafonds et fenêtres à venir ;
- presbytère : faux-plafonds prévus courant septembre ;
- divers bâtiments : chenaux à changer ;
- groupe scolaire : devis demandés pour installation d'une ouverture automatisée de la porte d'entrée principale avec visiophone ;

6 – Vie locale

- vide-grenier du 04/09/2016 : tout s'est bien passé, de nombreux exposants présents ;
- marché hebdomadaire : point à refaire avec les divers participants ;
- jumelage : tout s'est très bien passé avec des activités très appréciées (fête du Lac, nid d'aigle ...)

7 – Vie scolaire/périscolaire

- rentrée : 185 élèves ;
- TAP : uniquement pour les élèves de primaire ;

8 - Intercommunalité

Compte-rendu disponible sur le site de la CCPF : www.paysdefilliere.com

Séance levée à 21h05.

Le Président de séance,
Jean-François GIMBERT, Maire

